

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept du mois de juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras, sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE Maire.

**Présents** : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Philippe DECOSSE, Didier JULLIAN-DE-SAYES, Jean Dominique PESCHE, Magali MARION, Nicolas DEFRANCE Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET.

**Absents** : Yannick ANSEL (pouvoir à Michel POLAUD), excusé, et Laëtitia GUILLAUME.

**Secrétaire de séance** : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

Le PV du Conseil Municipal du 19/06/2023 est approuvé à l'unanimité.

### 1- FINANCES

#### 1.1 Dégâts d'orages du 12 juin : demande de subvention pour réparations - Délibération

Le Maire fait part à l'Assemblée des dégâts occasionnés par les fortes pluies orageuses du lundi 12 juin au carrefour de la Route Départementale RD73 et du Chemin de la Grépatière.

Il donne lecture des travaux de remise en état, informe que des demandes de subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental et de l'Etat et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

PREND ACTE du montant de réparations des dégâts occasionnés par les fortes pluies orageuses du lundi 12 juin au carrefour de la Route Départementale RD73 et du Chemin de la Grépatière pour un montant de 1 742,50 € HT.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour réparations de dégâts consécutifs à des éléments naturels.

AUTORISE le Maire à signer tout document utile à cet effet et à encaisser la recette.

Membres en exercice : 15  
Vote pour : 14

Membres présents : 13  
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 14  
Abstentions : 0

#### 1.2 Révision du bail commercial loué à GNG Viandes - Délibération

Le Maire explique à l'Assemblée qu'un bail commercial a pris effet le 1<sup>er</sup> août 1998 avec la SARL GNG Viandes, locataire du local à usage commercial situé 1836, Route de la Vallée à 38490 Saint-Ondras et qu'il n'a jamais été révisé. Il propose de renouveler ce bail, les parties s'étant mises d'accord sur les conditions du bail et le montant du loyer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juillet 1998,

Vu le projet de bail établi par Maître Anne CHABERT-CHIRPAZ, Notaire,

DECIDE de louer le local à usage commercial situé 1836, Route de la Vallée à 38490 Saint-Ondras à SARL GNG Viandes Monsieur Gérald GUILLAUD, pour une durée de neuf (9) années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2032.

DECIDE que le bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel, d'avance et révisable de 1499 € HT (mille quatre cents quatre-vingt-dix-neuf euros hors taxes), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

DESIGNE l'étude AB2C Notaire Maître CHABERT-CHIRPAZ, Notaires associés à Les Abrets-en-Dauphiné, pour rédiger l'acte authentique.

AUTORISE le Maire à signer le bail ainsi que tous documents utiles relatifs à cette location.

Membres en exercice : 15  
Vote pour : 14

Membres présents : 13  
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 14  
Abstentions : 0

## **2- VOIRIE**

### **Convention de servitudes avec ENEDIS Route de la Vallée - Délibération**

Le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent être réalisés sur le domaine public Route de la Vallée au droit du pôle des commerces et services actuellement en construction (pose de câbles souterrains, de coffrets réseau et pose d'un poste de transformation) et qu'un câble souterrain doit être installé sur la parcelle cadastrée C 678 appartenant à la commune. Il donne lecture de la convention de servitudes et demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE ENEDIS à effectuer les travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur le domaine public Route de la Vallée au droit du pôle des commerces et services actuellement en construction et à installer un câble souterrain sur la parcelle cadastrée C 678 appartenant à la commune.

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude ainsi que tous documents utiles relatifs à ce dossier.

AUTORISE le Maire à percevoir l'indemnité unique et forfaitaire de 15 € (quinze euros).

Membres en exercice : 15  
Vote pour : 14

Membres présents : 13  
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 14  
Abstentions : 0

## **3- URBANISME**

### **3.1 Opération d'Aménagement et de Programmation**

Le Maire rend compte du rendez-vous qui a eu lieu le 20/06 sur le terrain dans le cadre de la recherche d'une solution d'écoulement des eaux pluviales. Un relevé topographique a été effectué et montre qu'un rejet au fossé est possible. Des négociations sont en cours avec les riverains concernés.

### **3.2 Lotissement la Perrodière**

Le Maire expose à l'assemblée le litige qui oppose les propriétaires des maisons de la première tranche du lotissement aux vendeurs des terrains nus constructibles au sujet de la voirie. Ce litige empêche la réalisation de la seconde tranche de constructions comprenant 11 maisons. Pour débloquer la situation la commune peut reprendre l'ensemble de la voirie du lotissement comprenant les 2 tranches. Les élus sont invités à réfléchir à la proposition.

## **4- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS**

### **4.1 Stèle d'hommage à Christian Vieux-Melchior**

Débat et validation définitive du texte qui sera gravé.

### **4.2 Salle des fêtes : connexion au réseau de chaleur de l'école**

Les travaux sont presque terminés. Il reste à faire l'isolation des tuyaux et à raccorder électriquement le compteur de calories.

### **4.3 Eglise clocher**

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec l'agence D'AR JHIL de Pont-de-Beauvoisin Savoie, spécialisée dans ce type de bâtiment, pour la somme de 4200 € HT (expertise et montage du dossier de consultation des entreprises). Jeudi 20 juillet une expertise du clocher sera faite à l'aide d'une nacelle.

#### **4.4 Eclairage des jeux de boules**

Présentation du devis de réfection de l'éclairage des jeux de boules pour 4 694 € HT.

#### **4.5 Commission four et moulin**

Deux meules ont été récupérées par la commission au four et au moulin qui propose de les disposer pour en faire deux tables. Les élus donnent leur accord.

### **5- INTERCOMMUNALITE**

#### **SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne**

Un point est fait suite à la réunion des deux conseils du 27/6. Les commissions se sont réunies la semaine suivante et beaucoup de travail reste à réaliser. Le conseil syndical se réunit demain pour prendre connaissance des propositions de réaménagement des prêts.

#### **5.1 Comptes-rendus de réunions**

Philippe DECOSSE : ScoT Nord-Isère

### **6 – DIVERS**

Présentation de l'ordre du jour de la réunion publique du mercredi 19/07 en présence des deux conseillers départementaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le jeudi 21 septembre à 19h30 en mairie**